



Direction Générale des Services

Secrétariat Général

EXTRAIT N° 37/2022

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE LA MARTINIQUE

VILLE DU SAINT-ESPRIT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

972-219722238-20220705-37-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/08/2022

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

Date de convocation et de publication : 28 juin 2022

Séance du **05 juillet 2022**

=====\*\*\*\*=====

Présidence de M. Fred Michel **TIRAULT, Maire**

Mme Judith **DIALLO, Secrétaire de séance.**

=====\*\*\*\*=====

L'An Deux Mille Vingt-deux, le mardi 05 Juillet à 18 heures, les membres du Conseil Municipal de la Ville du SAINT-ESPRIT régulièrement convoqués, se sont réunis à la mairie, lieu habituel de leur séance, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**AMENAGEMENT DE LOCAUX ASSOCIATIFS SUR LE STADE ANDRE KABILE ET  
LES TERRAINS ANNEXES**

**Étaient présents :** M. Fred Michel TIRAULT, Maire et Président - M. Erick PIGNOL - Mme Sylvia ELISMAR-JEAN-BAPTISTE-SIMONNE (arrivée à 18h40) - M. Eddy LOUIS-ALEXANDRE dit PETIT-FRERE (arrivée à 18h16) - Mme Patricia BOCLÉ-BRIAND - M. Athanase MONDÉSIR - Mme Peggy FAGOUR M. Jocelyn ALCINDOR - Mme Cynthia JACOB - (Adjoints) - M. Alexandre GERALD - Mme Maryse GOUJON - M. Guibert FIRMIN - Mme Marie-Annick APOCALE - M. Boris VIGILANT - Mme Ketty MARIE-LUCE - Mme Judith DIALLO - Mme Sabrina TOUYA-PILON - Mme Geneviève SUZANNE (Conseillers Municipaux).

**Étaient absents (es) excusés (es) :**

**Procurations :**

- M. Thierry DORVAN à M. Erick PIGNOL
- M. Christian MARTIAL à M. Athanase MONDESIR
- M. Steve ALLONGOUT à M. Guybert FIRMIN
- Mme Huguette DELEM à M. Eddy LOUIS-ALEXANDRE dit PETIT-FRERE
- Mme Linsay SAINT-PIERRE à M. Fred Michel TIRAULT

**Étaient absents (es) :** - Mme Annie GROS-DUBOIS

- Mme Stéphanie PARTY
- M. Olivier BERISSON
- Mme Maryse PLANTIN
- Mme Renée BERNADINE
- M. Mickaël LAURENT

\*\*\*\*\*

**Secrétaire de séance :**

L'appel terminé et le quorum atteint, le Président prie le Conseil de désigner un secrétaire de séance. Mme Judith DIALLO est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle déclare accepter.

\*\*\*\*\*

Le Maire expose :

Le territoire spiritain a enregistré ces dernières années une légère croissance de son tissu associatif sportif. Ces créations d'associations génèrent des besoins, tant en matière d'équipements sportifs que de locaux (bureaux, salles de réunions et/ou d'accueil, locaux de rangement).

Ainsi, le stade André KABILE accueille toute l'année trois associations qui y organisent leurs entraînements et compétitions. Si le Stade Spiritain bénéficie de l'unique local situé dans l'enceinte du stade, les associations Avenir Football Club et Club Athlétisme Plus Spiritain, qui ont respectivement 3 et 4 ans d'existence, ne disposent pas de lieu d'accueil ou de réunions.

Le local actuel connaît un état de vétusté avancé et présente d'importantes déficiences : charpente et faux plafonds rongés par les termites, toiture dégradée, ... Afin de pallier cette carence en équipements au profit de ces associations sportives, la Ville propose que l'actuel local occupé exclusivement par le Stade Spiritain, soit remplacé par une construction modulaire plus grande abritant trois espaces bureau (un pour chacune des associations) ainsi qu'une salle de réunion commune.

Une construction modulaire scindée en trois compartiments et implantée aux abords des terrains annexes viendra compléter le projet. Elle sera destinée au rangement du matériel pédagogique des clubs de football de la ville.

Suite à l'avis favorable rendu par la commission des sports en date du 23 mai 2022, le projet a été présenté le 27 juin 2022 aux représentants des 3 associations sportives concernées. Suite à cette séance de travail, des améliorations ont été apportées à ce projet.

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à **93 333,91 € HT**.

Dans le cadre de cette opération, un accompagnement financier sera recherché auprès de l'Etat (nouveaux dispositifs France relance, A.N.S., DETR, DSIL), de la Collectivité Territoriale de Martinique (nouveau dispositif de soutien Plan de relance, ACTC) et de la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique (Fonds de concours).

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES :**

- 1. APPROUVE le projet d'aménagement de locaux associatifs sur le stade ANDRE KABILE et les terrains annexes.**
- 2. AUTORISE le Maire à mettre en œuvre toutes les démarches techniques, administratives et financières en vue de la réalisation de cette opération.**
- 3. AUTORISE le Maire à signer tous les documents utiles et pièces afférentes à ce dossier.**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Maire lève la séance à 20h40. Fait et clos les jour, mois et an que dessus et les membres présents ont signé.

Pour extrait certifié conforme.

Fait au Saint-Esprit, le **05 juillet 2022**.

Le Maire,



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte, informe que le présent extrait des délibérations du Conseil Municipal peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Martinique dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Transmis en sous-préfecture de l'arrondissement du Saint-Esprit



17 AOUT 2022